



Pèlerinage du diocèse à Lourdes

Lundi 21 avril au samedi 26 avril 2025

INSCRIPTION : avant le dimanche 23 février 2025

Toute inscription reçue après le dimanche 11 février 2024 sera mise sur liste d'attente.

L'inscription se fait exclusivement par internet : www.catholique78.fr/lourdes

Possibilité de règlement en 1, ou 3 fois. Le paiement en ligne par carte bancaire ou par virement est à privilégier.

En cas de paiement par chèque(s) à l'ordre de BIPEL VERSAILLES PELERINAGES, le règlement est à adresser au :

Service des pèlerinages, 16 rue Mgr Gibier 78000 Versailles.

Indiquer le numéro de dossier au dos du chèque.

En cas de difficultés rencontrées lors de l'inscription, contacter le service diocésain des pèlerinages, n'hésitez pas à laisser votre nom, numéro de téléphone et raison de votre appel.

Permanences de 9h00 à 12h30 - Tél. : 01 30 97 67 61 ou privilégier le mail : pelerinages@catholique78.fr

Option à choisir : *Prix forfaitaire : car & hôtel 3 ** (ou +) en pension complète ou TGV & hôtel 3*** (ou +)*

| Catégorie : | 1 – voyage en TGV (*) | 2 – voyage en car |
|---|--------------------------|----------------------|
| Prix forfaitaire en chambre double | 633 € | 468€ |
| Supplément chambre individuelle (selon disponibilité) | 220,5 € (*) | 189 € (*) |
| Enfant jusqu'à 2 ans partageant la chambre de ses parents | 0 € | 0 € |
| Enfant de 2 à 12 ans partageant la chambre de ses parents | 408€ | 299€ |
| Enfant de 13 à 17 ans inclus partageant la chambre de ses parents | 496€ | 362€ |

(*) TGV & chambre individuelle dans la limite des places disponibles

Ce prix comprend par personne :

- le transport Paris - Lourdes et retour en TGV ou depuis les Yvelines en autocar « grand tourisme » (selon catégorie choisie)
- le transfert de la gare de Lourdes à l'hôtel pour les pèlerins voyageant en TGV (et vice versa) ;
- le séjour en pension complète (chambre à deux lits, avec douche et toilettes privées), du dîner du lundi 21 avril au déjeuner (panier repas) du samedi 26 avril ;
- le foulard, le livret du pèlerin et la contribution au sanctuaire ;
- la garantie annulation (téléchargeable sur le site) et les assurances : assistance - rapatriement, bagages et responsabilité civile.

Ce prix ne comprend pas :

- les boissons, les cafés, les extras, les dépenses à caractère personnel et les pourboires
- les offrandes pour les célébrations ;
- le pique-nique, pour le déjeuner du voyage aller du lundi 21 avril

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être notifiée par mail : pelerinages@catholique78.fr

Ou par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au :

Service diocésain des pèlerinages - 16 rue Mgr Gibier - 78000 VERSAILLES.

Attention : les frais d'annulation d'un montant de 80€ seront toujours retenus quel que soit le motif de l'annulation.

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés sur la base d'une somme forfaitaire et/ou selon pourcentage du prix total du voyage, en fonction du nombre de jours entre la date de réception de l'annulation et la date de départ comme suit :

| Date d'annulation | Frais d'annulation non remboursables |
|-------------------------------------|---|
| Jusqu'au 21 mars 2025 inclus | 80 € de frais de dossier |
| Du 22 mars au 5 avril 2025 inclus | 25% du coût total (avec minimum de 80€) |
| Du 6 avril au 13 avril 2025 inclus | 50% du coût total |
| Du 14 avril au 19 avril 2024 inclus | 75% du coût total |
| Après le 19 avril 2024 | 100% du coût total |

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement.

La Garantie Annulation incluse dans le prix du pèlerinage couvre l'annulation en cas de force majeure, c'est-à-dire :

- En cas de maladie, accident ou décès :
 - de vous-même, de votre conjoint (de droit ou de fait);
 - de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint;
 - de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.
- La garantie ne fonctionne que si la maladie interdit formellement de quitter le domicile, nécessite des soins médicaux et empêche tout déplacement par ses propres moyens.
- En cas d'incendie, dégâts des eaux obligeant la personne à rester sur place (à condition que l'importance des dégâts nécessite votre présence et qu'ils se soient produits dans les 48 heures précédant le départ).

Cette garantie annulation est possible pour les motifs énumérés ci-dessus à l'exclusion de tout autre.

Dans les cas susmentionnés *Bipel Versailles Pèlerinages* étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical, récépissé de la Cie d'assurances, etc.). Cependant, pour toute annulation quel qu'en soit la raison, **80 € seront retenus pour les frais engagés par le service.**

COVID-19 ou autre pandémie

- Annulation du fait de l'organisateur : remboursement intégral (à l'exception des frais de dossier de 80€ toujours acquis)
- Annulation du fait du participant, consécutif soit à un test PCR positif datant de moins de 7 jours, soit à une déclaration CPAM de cas contact soumis à isolement obligatoire dont l'échéance est postérieure ou égale au 7 avril : l'annulation est couverte par la « garantie maladie, accident ou décès » définie ci-dessus.

Renseignements complémentaires

Le pèlerinage diocésain vous propose et valide un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur du pèlerinage ne sera pas couverte par notre assurance.

Précisions pour le départ :

Les horaires, lieux de rendez-vous et autres informations pratiques vous parviendront, environ deux semaines avant le départ par courriel à l'adresse renseignée lors de l'inscription. Si vous ne disposez pas d'adresse mail merci d'inscrire celle du service des pèlerinages : pelerinages@catholique78.fr. Un courrier postal vous sera envoyé. Nous ne sommes pas responsables du mauvais acheminement du courrier ou d'un retard. Si vous ne recevez pas les informations pour votre départ, merci de contacter le service des pèlerinages au 01 30 97 67 61. La non-réception des informations n'est pas un motif légitime d'annulation entraînant un remboursement.

1 - Besoins : Déplacement, mobilité

A Lourdes, même si les hôtels ne sont pas très loin du sanctuaire, nous devons marcher beaucoup (environ 6 à 8km/jour). Si vous avez des difficultés à vous déplacer, n'hésitez pas à demander un fauteuil roulant ou un déambulateur en répondant à l'auto-évaluation de sa santé prévue à cet effet dans le bulletin d'inscription. Vous pouvez aussi apporter un siège pliant pour vous reposer lors des célébrations en plein air.

Vous avez besoin d'être accompagné

1/ Votre handicap – *malvoyance, surdit , station debout et/ou marche p nible, difficult  à s'orienter* – peut  tre pris en charge par un Ange Gardien : signalez votre besoin lors de votre inscription.

2/ Si votre handicap est plus important :

- . soit vous venez avec une personne de confiance qui s'occupe de vous et qui sera votre « Ange Gardien »
- . soit vous vous inscrivez à l'Hospitalit  avec le groupe des « Personnes accompagn es » et vous pourrez  tre log  en h tel.

Attention : La r servation d'un fauteuil roulant doit  tre faite imp rativement avant le d part.

2 - Volontariat : service, responsabilit 

Aide   la mobilit  :

Certains p lerins ont besoin d'aide lors de leurs d placements.

Nous recherchons des p lerins en bonne sant , capables de les accompagner et/ou de pousser un fauteuil roulant. Ils seront leur « ange gardien » pendant tout ou partie du p lerinage. Si vous  tes volontaire, signalez votre disponibilit  sur le bulletin d'inscription.

Responsables / correspondants :

Pour faciliter le d roulement du p lerinage, si vous acceptez d' tre responsable d'un car et/ou correspondant pour votre h tel, mentionnez votre proposition sur le bulletin d'inscription. Vous serez contact  par le service des p lerinages, selon les besoins.